

# info 107



Bulletin d'informations municipales de Carbonne



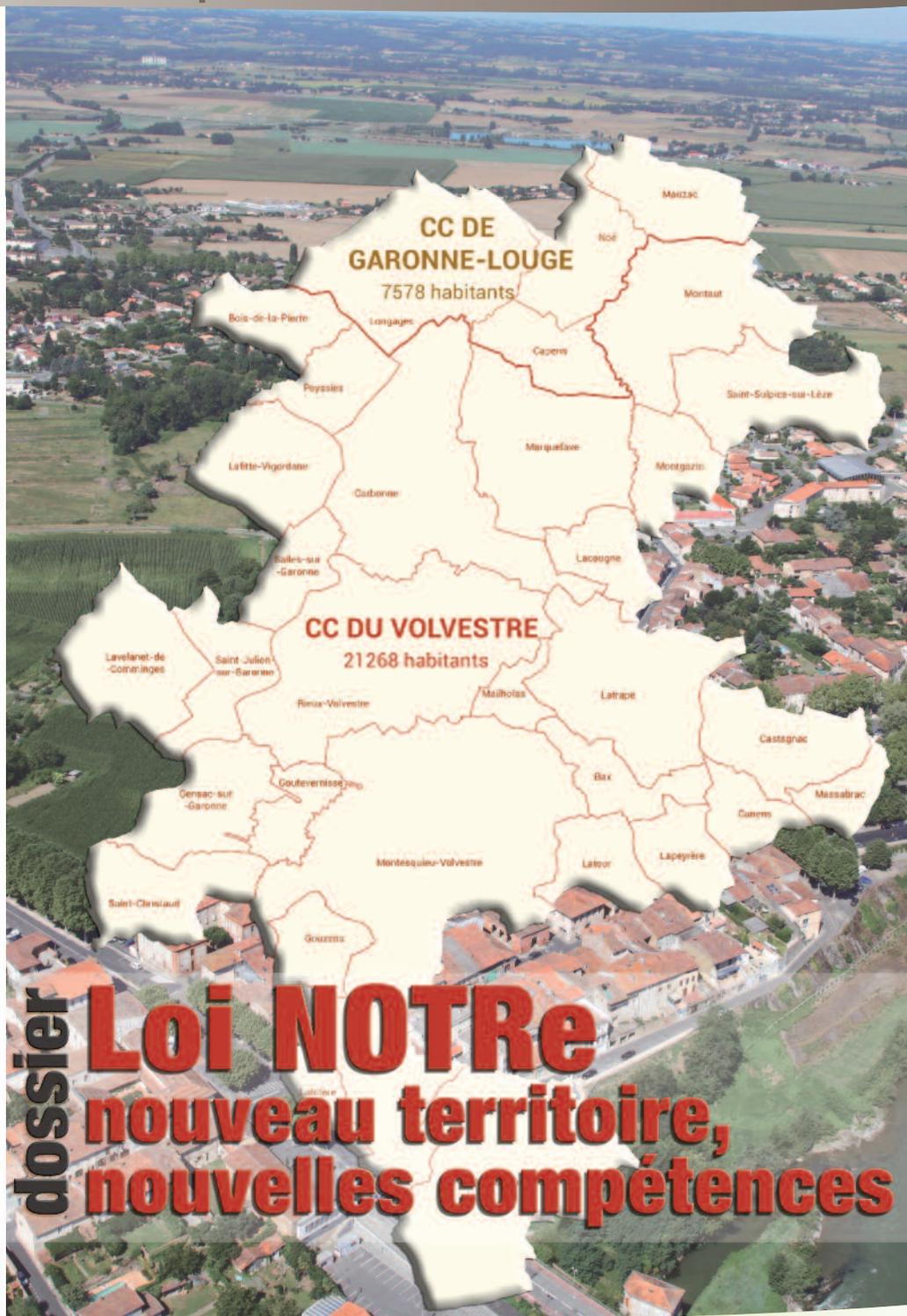
Travaux p.4-5



Recensement 2017 p. 6-7



Education, enfance et jeunesse p. 20-21



**dossier** **Loi NOTRe**  
**nouveau territoire,**  
**nouvelles compétences**



# SOMMAIRE

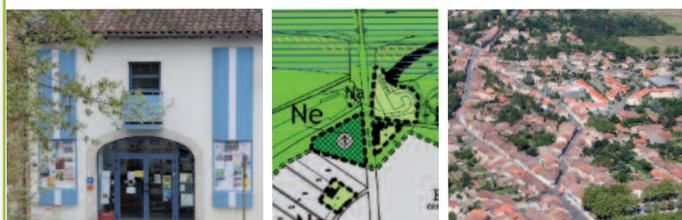


p. 4-5 TRAVAUX

## DOSSIER

### 8-12 LOI NOTRe : NOUVEAU TERRITOIRE, NOUVELLES COMPÉTENCES

- Schéma des transferts de compétences au niveau communal et intercommunal 8
- Promotion du tourisme 9
- Développement économique 10
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage 10
- GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) 11
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 11
- Eau et assainissement 12
- Fusion des intercommunalités 12



p. 18  
CADRE DE VIE



p. 19 CULTURE

## 4-5

### TRAVAUX

- Un nouveau club-house pour le rugby .....4
- Démarrage des travaux de sécurisation du quartier du Lançon .....4
- Accessibilité : le point sur les travaux engagés .....5
- Confortement de la rue de la Roche .....5
- Carbonne s'inscrit dans la démarche Territoire à Energie Positive avec le PETR ...5

## 6-7

### RECENSEMENT

- Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2017 .....6-7

## 13

### DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Une première centrale photovoltaïque .....13

## 13

### BRÈVES

- La sortie de territoire pour les mineurs .....13
- Cartes d'identité .....13
- Elections prévues en 2017 .....13

## 14-15

### URBANISME

- PLU : une vision stratégique de Carbonne à l'horizon 2030 ..... 14-15

## 16-17

### SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

- La parentalité ..... 16
- Télé-déclaration des impôts 2017 ..... 16
- Mutuelle ou complémentaire santé communale ..... 17
- L'accès aux droits ..... 17
- Le handicap parlons-en ! ..... 17

## 18

### CADRE DE VIE

- Bientôt une borne de recharge pour véhicules électriques ..... 18
- Balade des Abri(s) : une signalétique adaptée ..... 18
- Remise des prix du concours local des maisons fleuries 2016 ..... 18

## 19

### CULTURE

- En 2017, place à la musique ! ..... 19
- Pronomade(s), un nouveau projet partagé 19

## 20-21

### ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

- Danse à l'école se poursuit ..... 20
- Nouvel agent ..... 20
- Une nouvelle carte scolaire ..... 20
- Lancement du site internet de la MJC ..... 21

## 22-23

### VIE ASSOCIATIVE

- Etat des lieux des besoins associatifs ..... 22
- Bravo aux jeunes pêcheurs ! ..... 22
- Marche populaire ..... 22
- Inauguration de la salle «Suzanne-Sénat». 23
- Ciné Carbonne fait le plein de festivals .....23

## 24

### CARBONNE INFO SERVICES



**D**e profondes transformations ont bouleversé cette année l'organisation de notre pays en Volvestre.

La réforme territoriale engagée par la loi NOTRe a entraîné un regroupement et une fusion de toutes les collectivités locales : région, département et communes avec une réduction de 40 % du nombre des régions, cantons et intercommunalités.

En ce qui concerne notre territoire, la Région Midi-Pyrénées devient une grande région Occitanie avec la Région Languedoc-Roussillon.

Le canton de Carbonne a disparu au profit du canton d'Auvergne regroupant notamment tout le Volvestre.

La Communauté de communes du Volvestre s'agrandit en fusionnant avec la Communauté de communes de Garonne Louge (Capens, Longages, Mauzac, Noé) regroupe désormais 32 communes et 28 000 habitants.

Quelles sont les conséquences pour le citoyen Carbonnais de cette réorganisation territoriale ?

La réforme territoriale redéfinit les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales en consacrant la conduite des politiques publiques au niveau local par une meilleure répartition des compétences et des économies à terme.

La mutualisation des moyens entraîne une plus grande efficacité et solidarité, l'union fait la force de nos territoires un peu isolés par rapport aux grandes métropoles.

Vos élus s'emploient par le dialogue et la coopération entre les différentes collectivités (communautés de communes, département, région) à construire des politiques publiques répondant au mieux à vos besoins.

Ainsi une nouvelle répartition des compétences nous conduit à transférer à la Communauté de communes du Volvestre à partir du 1er janvier 2017 la zone d'activités de Naudon, l'office de tourisme et l'aire d'accueil des gens du voyage en attendant le transfert de la gestion de l'eau en 2020.

L'année 2018 sera également l'année où le Conseil Municipal finalisera le plan local d'urbanisme (PLU) qui fixe pour notre ville les grandes orientations de son développement jusqu'en 2030. Nous nous sommes engagés à vous faire participer aux orientations et décisions concernant la vie de la Commune.

Le débat avec le PLU auquel vous êtes associés illustre cette volonté de participation citoyenne, vous serez sollicités et nous vous demandons d'y participer activement.

Nous continuons de construire ensemble un pays fort, harmonieux dans son développement et fraternel.

Avec nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Bernard Bros, votre Maire.

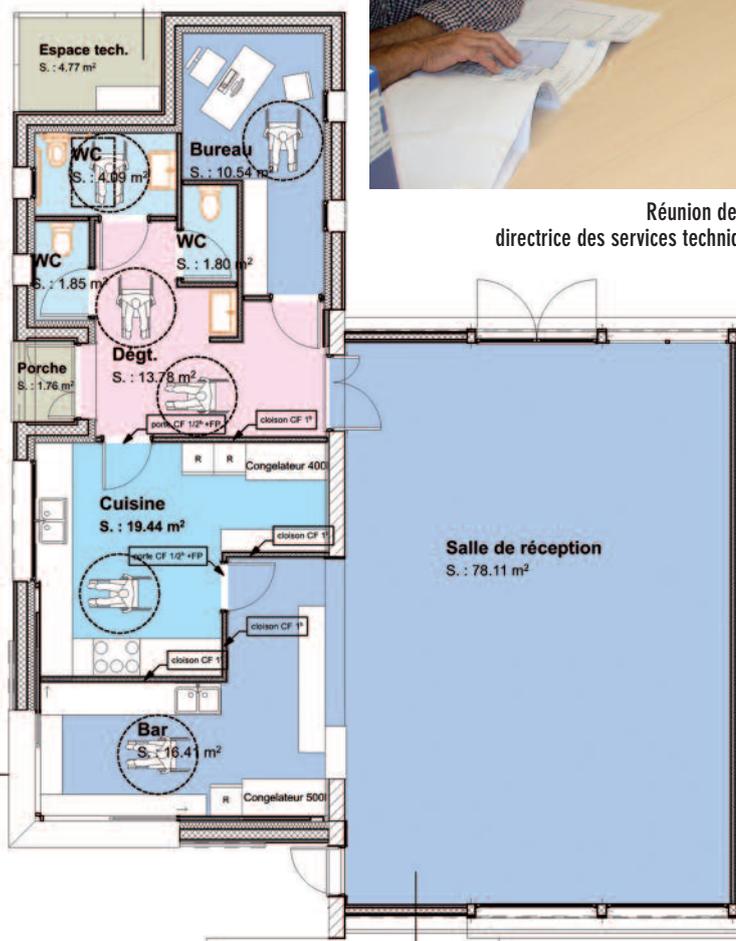
## Un nouveau club-house pour le rugby

Le projet de construction du club house entre dans sa phase opérationnelle.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux a été confiée à la SCP Molinier-Brouard, et deux réunions de concertation avec le club de rugby ont permis d'affiner le projet afin qu'il réponde au mieux aux besoins, tout en restant dans le budget défini par la mairie.



Réunion de concertation avec les dirigeants du RCL XV, la SCP Molinier-Brouard, Cathy Hoareau directrice des services techniques et Francine Bouffartigue adjointe au maire déléguée aux bâtiments communaux et au génie urbain.



Le permis de construire a été déposé en octobre 2016. La proposition du maître d'œuvre permet une très bonne intégration dans le site, en cohérence avec les demandes de l'architecte des Bâtiments de France car le

projet se situe dans le périmètre de protection de l'Église.

**Le maître d'œuvre finalise actuellement le dossier de consultation des entreprises, pour un début de travaux au printemps 2017.** ■

### Démarrage des travaux de sécurisation du quartier du Lançon

La commune a obtenu l'accord du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de sécurisation du quartier du Lançon qui ont été attribués à la société TP Carbone.

La préparation a démarré pour deux mois de travaux, permettant de créer des plateaux traversants ainsi qu'un premier tronçon de piétonnier vers l'arrêt de bus.

## Accessibilité : le point sur les travaux engagés

Dans le cadre de son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) la commune s'est engagée sur 6 ans pour la mise en accessibilité totale de son patrimoine.

Un an après le dépôt officiel de l'agenda, voici un premier bilan des études et travaux réalisés en 2016 :

• **accessibilité de la piscine :** dans le cadre des travaux, l'accessibilité totale des vestiaires, buvette et plages de la piscine a été réalisée. Un vestiaire réservé, équipé d'un lit de change et d'un point d'eau, permet d'accueillir les personnes en fauteuil dans de bonnes conditions. Un système d'amplification portatif a été installé afin de permettre l'accueil de personnes malen-

tendantes et, hors saison, il peut être utilisé dans d'autres locaux selon les besoins.

• **renforcement de l'éclairage public :** le 20 décembre, le conseil municipal a validé un ensemble de travaux qui seront réalisés en 2017 par le Syndicat d'Énergie Départemental et qui permettront de garantir un éclairage au sol suffisant entre les places de stationnement et les entrées des bâtiments : Centre Socio-Culturel, complexe médiathèque/ Centre de loisirs, Mairie,

gendarmerie et porche de l'église.

• **accessibilité de la Poste :** c'est un engagement fort du programme. La consultation d'un maître d'œuvre est en cours, et ce dernier sera chargé de proposer les travaux permettant une accessibilité totale depuis le stationnement jusqu'à l'entrée de la Poste, l'aménagement intérieur relevant de la compétence de la Poste. Ces travaux se dérouleront dans le deuxième semestre de l'année 2017. ■

## Confortement de la rue de la Roche

Dans le cadre du projet de création de la station d'épuration de Carbonne, il est nécessaire de faire passer dans la rue de la Roche un nouveau réseau permettant de ramener les effluents du bas de ville.

La création de ce réseau nécessite au préalable un confortement de la paroi qui soutient cette rue, car elle se situe dans une zone sensible en bord de Garonne. Ces travaux, réalisés par la Communauté de communes consistent littéralement à « clouer » cette paroi et à la renforcer par un mur projeté en béton. Les « clous » sont constitués de tubes béton dans lesquels du coulis de ciment sera injecté permettant d'ancrer le



mur dans des parties solides du talus.

Ces travaux d'une durée de trois mois imposent en journée une fermeture totale de la partie haute de la rue de la Roche, y compris pour les

piétons. Lors d'une réunion d'information le 6 décembre 2016, les riverains directs ont pu venir poser leurs questions et être rassurés concernant l'impact de ce chantier sur leurs maisons. ■

### Carbonne s'inscrit dans la démarche Territoire à Énergie Positive avec le PETR\*

En 2016, le PETR du Pays Sud Toulousain a été désigné comme Territoire à Énergie Positive ce qui lui permet de disposer d'une enveloppe budgétaire pour subventionner des actions d'économies d'énergie.

La commune de Carbonne, dans la continuité de ses actions pour réduire ses consommations d'énergie, a proposé 6 projets et obtenu un accord de subventions allant de 30 à 70%, qui se cumulent avec des subventions possibles de la Région.

Le projet phare de cette opération concerne la rénovation thermique et énergétique du Centre Socio-Culturel avec un objectif d'au minimum une étiquette énergie ramenée à B (elle est actuellement classée en D). Les travaux portent sur une rénovation totale du chauffage et de la ventilation, avec intégration d'énergies renouvelables (chaudière bois), l'isolation des plafonds et le remplacement des menuiseries. La mise en place d'un dispositif innovant de capteurs aérovoltaiques (capteurs photovoltaïques permettant aussi de préchauffer l'air) pourrait permettre d'atteindre l'étiquette énergie A.

(\*) Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

## RECENSEMENT

# Recensement de la population : du 19 janvier au 18 février 2017

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession, conditions de logement, mode de transport, déplacements quotidiens...

Ces données sont importantes dans l'établissement des politiques locales et permettent d'orienter les débats sur des sujets tels que l'étude d'impact de travaux d'infrastructures ou de construction, l'élaboration des plans de prévention des risques, la conception du Plan Local d'Urbanisme...

## Comment cela va se dérouler à Carbonne ?

**O**nze agents recenseurs ont été recrutés (voir carte ci-contre). **A partir du 19 janvier, vous recevrez la visite de l'un d'eux.** Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent ; **il peut éventuellement vous aider à les compléter ou vous donner un code pour le recensement en ligne.** Vos réponses sont confidentielles, et protégées par la loi, elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Nous vous rappelons que la réponse à cette enquête est obligatoire.

**Pour tous renseignements, contactez la mairie : 05.61.87.80.03.**

### NOUVEAU

## Le recensement en ligne, plus pratique et plus écologique

Cette année, le recensement en ligne est systématiquement proposé aux Carbonnais, grâce à un code d'accès et un mot de passe communiqué par l'agent recenseur lors de sa visite.

### Les avantages

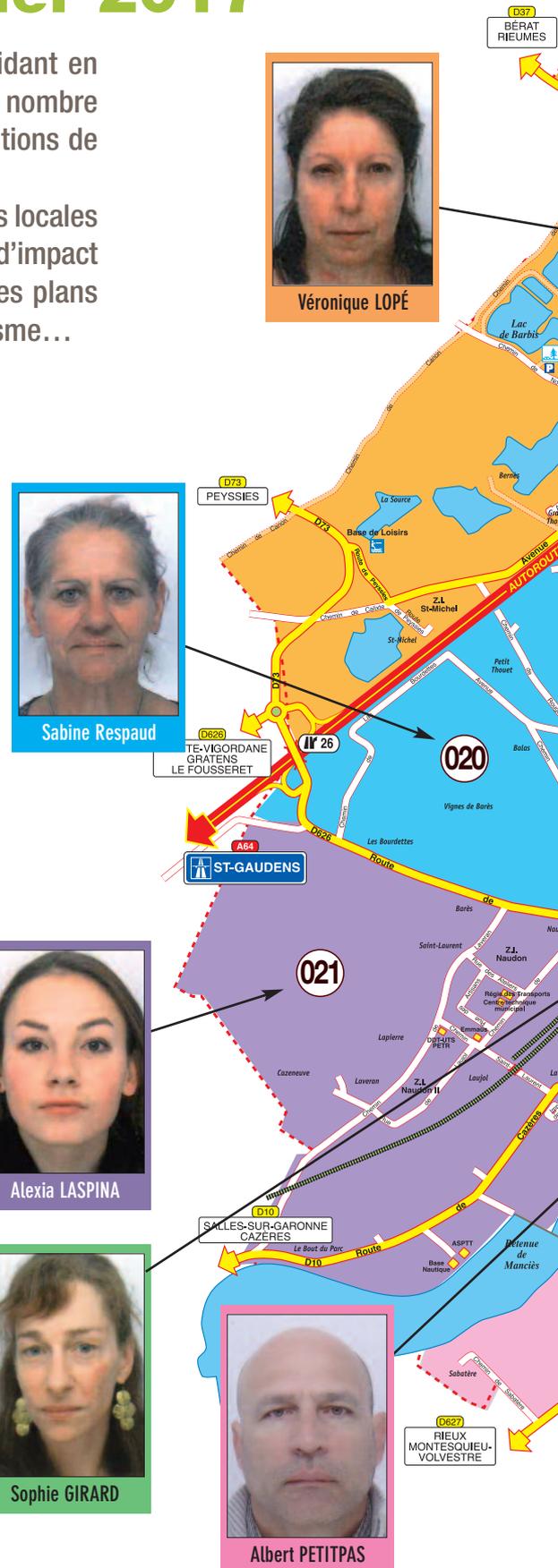
- **Confidentialité toujours respectée** : seul l'INSEE aura accès à vos questionnaires.
- **Gain de temps** : logiciel ludique et simple d'utilisation/1 seule visite de votre agent recenseur pour donner les codes.
- **Participation au développement durable** : moins de papier donc respect de l'environnement.

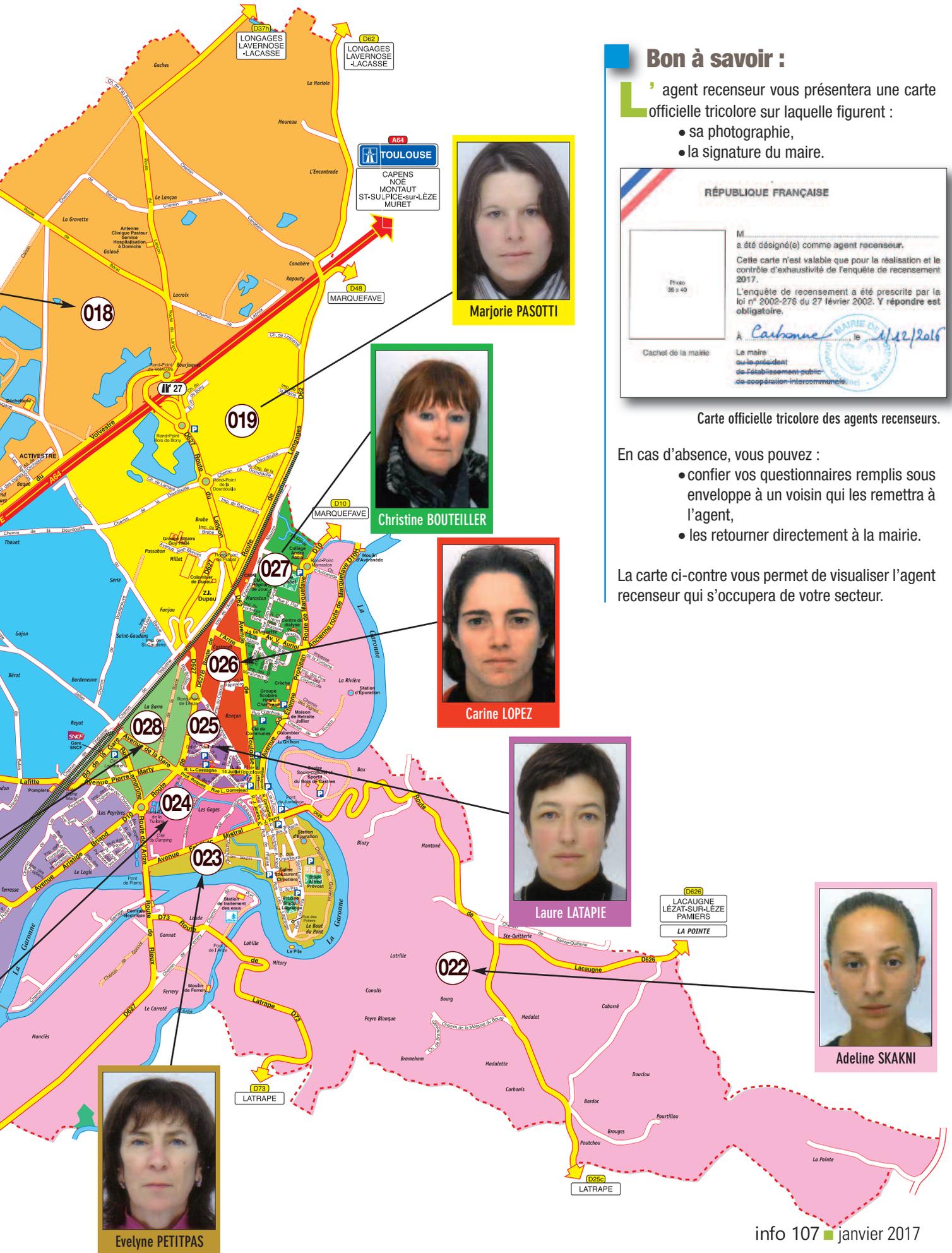
### Pour vous aider

La Mairie de Carbonne en collaboration avec le Club Informatique proposent de mettre à disposition des ordinateurs connectés à Internet afin que chacun puisse faire son recensement en ligne.

### Les permanences prévues sont :

- **Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017** toute la journée de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- **Jeudi 2 février 2017** le matin de 9 h à 12 h.
- **Samedi 4 février 2017** le matin de 9 h à 12 h.





## Bon à savoir :

l'agent recenseur vous présentera une carte officielle tricolore sur laquelle figurent :

- sa photographie,
- la signature du maire.



Carte officielle tricolore des agents recenseurs.

En cas d'absence, vous pouvez :

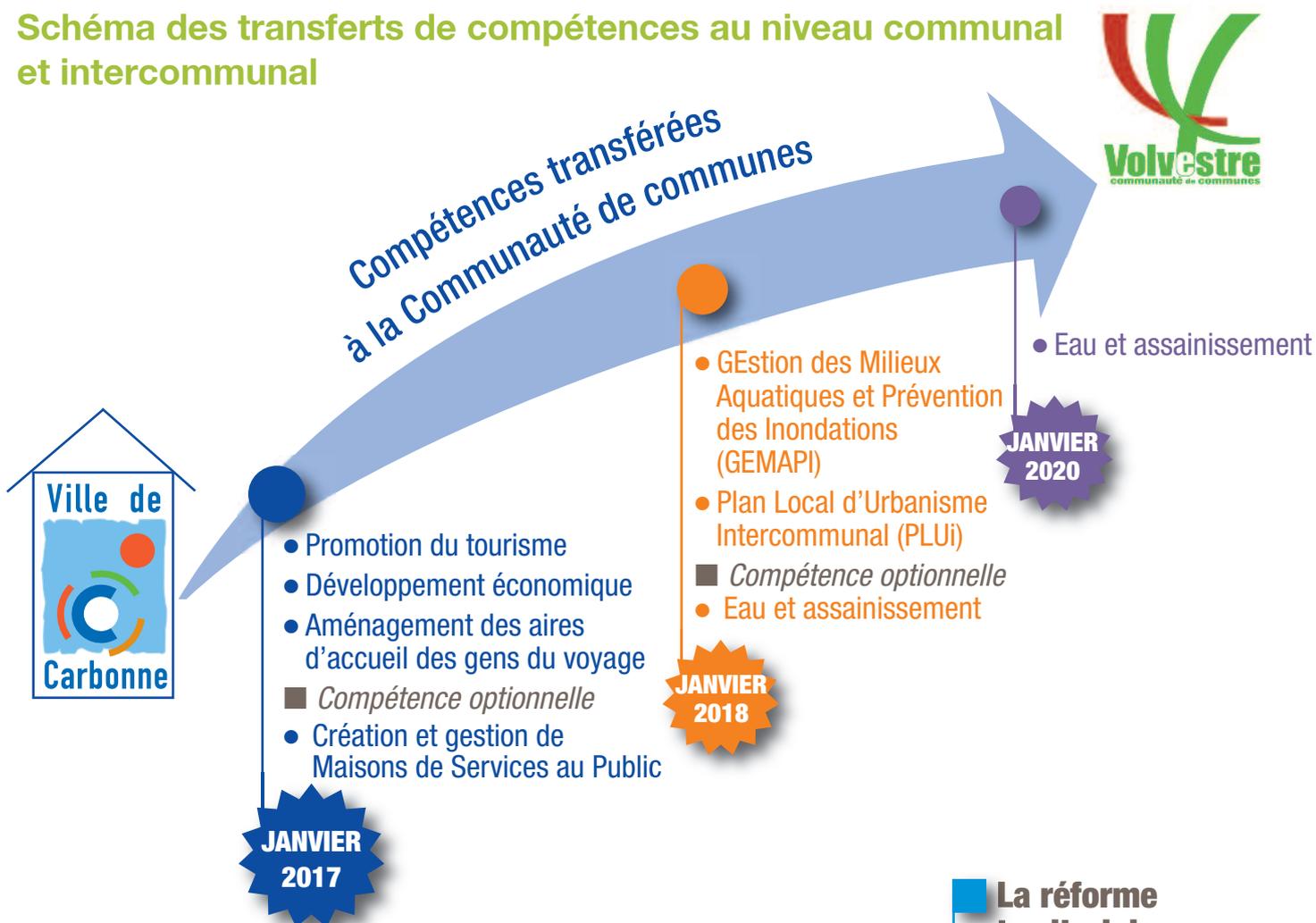
- confier vos questionnaires remplis sous enveloppe à un voisin qui les remettra à l'agent,
- les retourner directement à la mairie.

La carte ci-contre vous permet de visualiser l'agent recenseur qui s'occupera de votre secteur.

## Loi NOTRe : nouveau territoire,

La loi NOTRe du 7 août 2015 définit une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle a apporté des modifications notables aux compétences des collectivités territoriales, et par là même, à celles des communes. Voici une présentation synthétique des enjeux pour notre ville.

### Schéma des transferts de compétences au niveau communal et intercommunal



#### La clause générale de compétence pour qui ?

##### Clause générale de compétence : qu'est-ce que c'est ?

La collectivité bénéficie d'une capacité d'intervention générale sans qu'il soit nécessaire de procéder à une énumération de ses attributions.

Depuis la loi NOTRe, les régions et les départements perdent leur clause de compétence générale : leur champ d'intervention est réduit aux domaines attribués par la loi. Alors que les communes conservent cette clause ce qui leur permet d'intervenir dans tous les domaines.

#### La réforme territoriale s'est déroulée en 3 actes

1. Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014.
2. Loi relative à la délimitation des régions promulguée le 16 janvier 2015.
3. Loi NOTRe promulguée le 7 août 2015.

# nouvelles compétences

1<sup>er</sup> janvier 2017 : compétences obligatoires transférées à l'intercommunalité

## Promotion du tourisme

### Les offices de tourisme avant la loi NOTRe

Carbonne



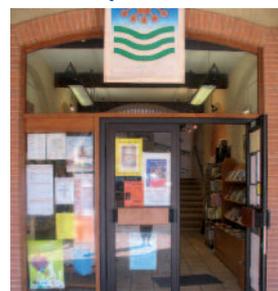
Office de tourisme  
associatif.

Rieux-Volvestre



Office de tourisme  
municipal.

Montesquieu-Volvestre



Office de tourisme  
associatif.

### Après la loi NOTRe



#### Office de Tourisme Intercommunal du Volvestre (OTI)

Siège de l'OTI  
Rieux-Volvestre

Bureau  
d'Information  
Touristique  
à Carbonne

Bureau  
d'Information  
Touristique à  
Montesquieu-Volvestre

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) est géré  
par la Communauté de communes du Volvestre.

Une nouvelle organisation s'est imposée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les offices de tourisme des trois communes. Ils ont été intégrés dans un Office de Tourisme Intercommunal. L'Office de Rieux-Volvestre est devenu le siège de cet OTI et ceux de

Carbonne et Montesquieu-Volvestre ont été transformés en Bureaux d'Information Touristique. Le personnel a été transféré à la Communauté de communes du Volvestre et les locaux sont mis à disposition de l'intercommunalité.

#### Horaires d'ouverture du Bureau d'Information Touristique de Carbonne

	Basse saison 1 <sup>er</sup> /01 au 30/04 et 02/10 au 31/12	Moyenne Saison 01/05 au 09/07 et 21/08 au 1 <sup>er</sup> /10	Haute Saison 10/07 au 20/08
Mardi	10h - 12h	10h - 12h	10h-12h/14h-18h
Mercredi	10h - 12h / 14h 17h	10h - 12h/14h - 18h	10h-12h/14h-18h
Jeudi	10h - 12h	10h - 12h	10h-12h/14h-18h
Vendredi	10h - 12h	10h - 12h/14h - 18h	10h-12h/14h-18h
Samedi	Fermé	10h - 12h/14h - 18h	10h-12h/14h-18h

Nota : le bureau est fermé le lundi et le dimanche.

### Le marché du samedi

Le petit marché de producteurs du samedi matin sous la halle était organisé par l'Office de Tourisme. Désormais, il est géré par la Mairie puisque cela ne fait plus partie des missions du nouveau Bureau d'Information Touristique.

### Déménagement de l'espace associatif municipal

L'espace associatif animé par Frédéric Teillet est un service municipal. Il ne pouvait rester dans les locaux de l'office de tourisme devenu intercommunal. C'est pourquoi, depuis peu il s'est installé au rez-de-chaussée de la Mairie. Les horaires d'ouverture sont identiques à ceux de l'hôtel de ville. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Tél. 05 61 87 80 03 ou 06 88 74 01 31.

## Développement économique

### Avant la loi NOTRE

La commune était à l'initiative des zones d'activités comme Naudon I et Naudon II.

### Après la loi NOTRE

La création, la promotion et la gestion des zones d'activités ainsi que la politique locale du commerce sont transférées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la Communauté de communes du Volvestre. Cela entraîne un transfert des biens qui est en cours de finalisation.



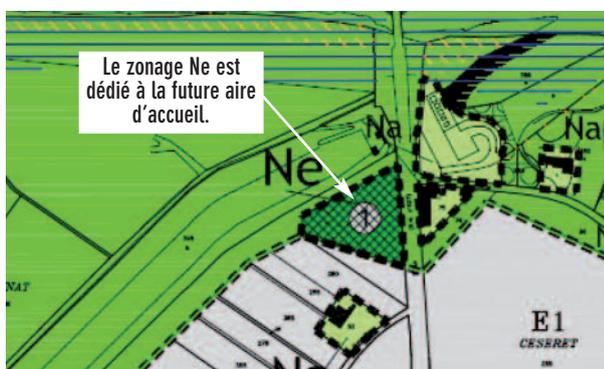
Zone d'activités Naudon.

## Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

### Avant la loi NOTRE

Depuis la loi du 5 juillet 2000, les communes de plus de 5000 habitants ont l'obligation de réaliser des aires d'accueil pour les gens du voyage. Carbonne a passé le seuil des 5000 habitants en 2011. En application de cette loi, le schéma départemental\* préconise une aire d'accueil de 20 places à Carbonne. En vue de cette implantation, des études ont été effectuées par la commune en partenariat avec MANEO\* (Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Haute-Garonne) et le CAUE 31 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Lors de la 1<sup>re</sup> modification du PLU et de l'enquête publique en 2015, les riverains ont été informés de l'implantation de la future aire d'accueil au lieu-dit Gonnat (plan ci-contre).

(\*) Schéma départemental d'accueil des gens du voyage : il définit et préconise les implantations des aires d'accueil et de grand passage. (arrêté préfectoral du 02/2013).



### Qu'est-ce qu'une aire d'accueil ?

Une aire d'accueil est un équipement de service public spécialement aménagé pour le stationnement des familles pratiquant l'itinérance. Le cadre réglementaire prévoit un bloc sanitaire (une douche + deux WC) pour cinq places.

### Après la loi NOTRE

La compétence « aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage » est transférée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la Communauté de communes du Volvestre qui, désormais, portera le projet.

### \* MANEO Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en H<sup>te</sup>-Garonne

MANEO a été créé en 1984 à l'initiative d'élus de communes du département. Ses missions :

- permettre aux collectivités adhérentes de concevoir et de gérer en commun des équipements d'accueil et d'habitat adaptés aux besoins des gens du voyage dans le département.
- accompagner les collectivités au niveau technique et juridique.
- assurer la médiation et la prévention des conflits sur les aires d'accueil.

Site : <http://maneo31.fr/>

## 1<sup>er</sup> janvier 2018 : compétences obligatoires transférées à l'intercommunalité

### GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

#### Avant la loi NOTRe

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi « MAPTAM » a créé une compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations attribuée aux communes. Actuellement l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités.

Carbonne est largement concernée par l'entretien des berges de la Garonne et de l'Arize.



#### Après la loi NOTRe

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues seront exclusivement confiés aux communes et à leurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI -> Communauté de communes du Volvestre pour Carbonne).

Toutefois les élus des collectivités mènent une action auprès de l'Etat pour une meilleure définition et répartition des charges liées à cette compétence.

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

#### Avant la loi NOTRe

Le Plan Local d'Urbanisme ou PLU a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000. Il organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, prescriptions architecturales, protection environnementale. Actuellement, la ville de Carbonne a entrepris la révision du PLU. La fin de la procédure est escomptée pour février 2018 (voir rubrique urbanisme p. 14-15).



#### Après la loi NOTRe

La Communauté de communes du Volvestre devient compétente de droit pour

élaborer le PLU intercommunal (PLUi) au 27 mars 2017.

Toutefois, les PLU ne seront pas transférés aux intercom-

munalités si 25 % des communes correspondant à 20 % de la population de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) s'y

opposent avant le 26 mars 2017 (loi ALUR\*).

(\*) ALUR : Accès au Logement et Urbanisme Renoué.

## 1<sup>er</sup> janvier 2018 : compétence optionnelle transférée

### Eau et assainissement

#### Avant la loi NOTRE

Aujourd'hui, la commune est dotée d'un service municipal de l'eau et l'assainissement est délégué au syndicat départemental RESEAU 31.

La distribution de l'eau potable est assurée en régie directe par la commune.



#### Après la loi NOTRE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé aux intercommunalités de prendre comme compétence optionnelle l'eau et l'assainissement. Cette compétence deviendra obligatoire pour les intercommunalités en janvier 2020.

### Nouveau territoire

#### Fusion des intercommunalités

La loi NOTRE fixe à 15 000 habitants le seuil minimal pour les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunales) à fiscalité propre d'où l'obligation de fusion pour certains. Ainsi l'intercommunalité Garonne-Louge (Longages, Noé, Mauzac, Capens soit 7419 habitants) a fusionné avec la Communauté de communes du Volvestre (28 communes soit 21 427 habitants). La nouvelle entité s'appelle Communauté de communes du Volvestre et regroupera 32 communes soit 28 846 habitants sur un territoire de 410 km<sup>2</sup>. Le conseil municipal a délibéré en ce sens lors de la séance du 20/09/2016.

Du fait de la fusion entre les deux communautés, Carbonne sera représentée par 9 conseillers communautaires (11 avant la fusion), au sein du nouveau conseil communautaire qui sera mis en place fin janvier 2017. Ces 9 conseillers communautaires ont été élus en séance du conseil municipal le 20 décembre 2016.

**À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**  
EN VOLVESTRE L'AVENIR S'ÉCRIT ENSEMBLE

**UN NOUVEAU TERRITOIRE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**LES COMMUNAUTÉS DE GARONNE LOUGE ET DU VOLVESTRE S'UNISSENT**

Plus d'informations dans vos Mairies  
ou à la Communauté de Communes du Volvestre  
34 Avenue de Toulouse 31390 Carbonne  
Tél : 05 61 90 80 70 [contact@cc-volvestre.fr](mailto:contact@cc-volvestre.fr)  
[www.cc-volvestre.fr](http://www.cc-volvestre.fr)

## DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

# Une première centrale photovoltaïque

Fin 2014, la commune a conclu un bail emphytéotique avec la société Urbasolar en vue de l'implantation d'une ferme photovoltaïque au sol au lieu-dit La Rue. Ce bail de 25 ans nous permet de percevoir une redevance annuelle sur des terrains laissés en état de friche.



Implantation de la centrale photovoltaïque prévue le long de l'A64 au lieu-dit La Rue. 12 897 m<sup>2</sup> de surface de panneaux photovoltaïques.

Aujourd'hui après la réalisation des différentes phases du projet (pré-faisabilité, études environnementales, études paysagères, étude de raccordement électrique, étude d'ensevelissement, etc.), le permis de construire vient d'être déposé par la société Urbasolar.

Ainsi notre souhait de valoriser ces anciens terrains de gravières et de participer à la réalisation des engagements nationaux en matière de réduction de gaz à effet de serre

est désormais concrétisé.

De plus un intérêt particulier sera porté par la société Urbasolar à la conservation de la végétation existante autour du site et à la création de haies complémentaires afin d'insérer le projet à son environnement autant sur le volet écologique que paysager.

Un deuxième projet est à l'étude à Saint-Michel. Urbasolar a également été retenue pour mener à bien un nouveau projet de centrale photovoltaïque au sol et flottant. ■

## BRÈVES

# La sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Ce décret est entré en vigueur depuis le 15 janvier 2017.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- **Pièce d'identité** valide du mineur.
- **Photocopie du titre d'identité** valide ou périmé

depuis moins de 5 ans **du parent signataire** (carte d'identité ou passeport).

- **Formulaire d'autorisation de sortie de territoire** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Ce document est téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). ■



## Cartes d'identité

Pour demander ou renouveler une carte d'identité, il sera possible, courant 2017, de préparer sa demande en ligne, depuis chez soi. Il suffira ensuite de se rendre au guichet de la mairie muni de son numéro de pré-demande en ligne et des pièces justificatives.

Une fois sur place, un agent municipal dédié vérifiera l'exactitude des informations préalablement renseignées par le demandeur et recueillera ses empreintes digitales.

Comme l'allègement de la procédure pour les passeports, ce nouveau système de pré-demande en ligne de carte d'identité est issu des 30 mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre du choc des simplifications. ■

## Élections prévues en 2017

Elections présidentielles :	Elections législatives :
- 1 <sup>er</sup> tour : 23 avril 2017	- 1 <sup>er</sup> tour : 11 juin 2017
- 2 <sup>e</sup> tour : 7 mai 2017	- 2 <sup>e</sup> tour : 18 juin 2017

# PLU : une vision stratégique de Carbonne

Le développement de Carbonne s'inscrit dans un territoire : le SCOT\* SUD Toulousain qui regroupe 92 000 habitants.

**A**près une phase de diagnostic, la commission communale PLU avec l'assistance du bureau d'études CI-TADIA s'attache à répondre aux questions suivantes :

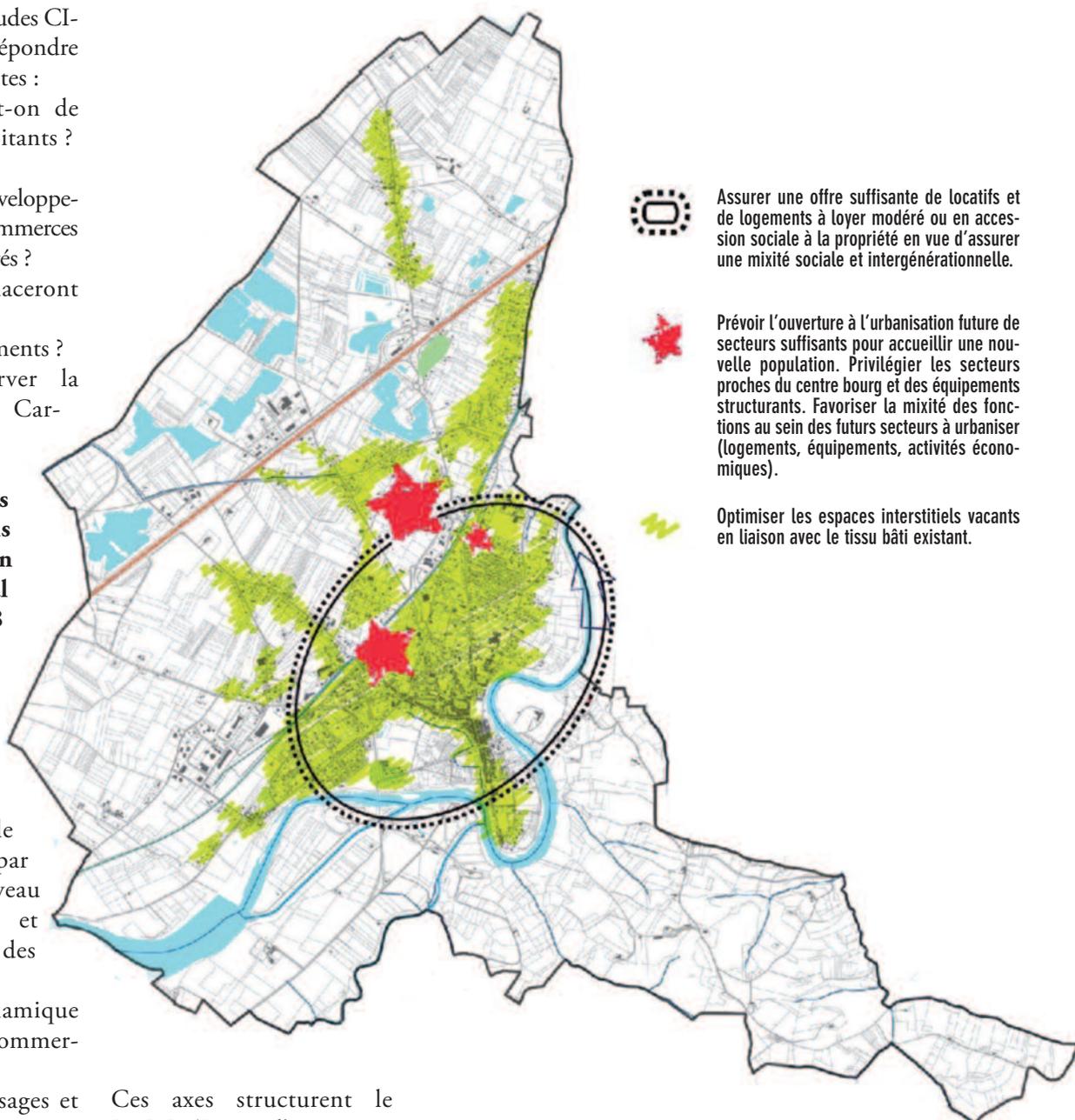
- Comment passe-t-on de 5 476 à 8 000 habitants ?
- A quel rythme ?
- Où et comment développer l'habitat, les commerces et les zones d'activités ?
- Comment se déplaceront les Carbonnais ?
- Avec quels équipements ?
- Comment préserver la qualité de vie à Carbonne ?

**Pour cela 5 grands axes ont été définis et débattus en conseil municipal les 19 janvier et 18 octobre 2016 :**

1. Promouvoir un développement urbain raisonné (voir carte ci-contre).
2. Accompagner le développement par la hausse du niveau d'équipements et l'amélioration des déplacements.
3. Renforcer la dynamique économique et commerciale.
4. Valoriser les paysages et le patrimoine.
5. Gérer durablement les ressources du territoire.

Ces axes structurent le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

## Axe 1 : promouvoir un développement urbain raisonné



Assurer une offre suffisante de locatifs et de logements à loyer modéré ou en accession sociale à la propriété en vue d'assurer une mixité sociale et intergénérationnelle.



Prévoir l'ouverture à l'urbanisation future de secteurs suffisants pour accueillir une nouvelle population. Privilégier les secteurs proches du centre bourg et des équipements structurants. Favoriser la mixité des fonctions au sein des futurs secteurs à urbaniser (logements, équipements, activités économiques).



Optimiser les espaces interstitiels vacants en liaison avec le tissu bâti existant.

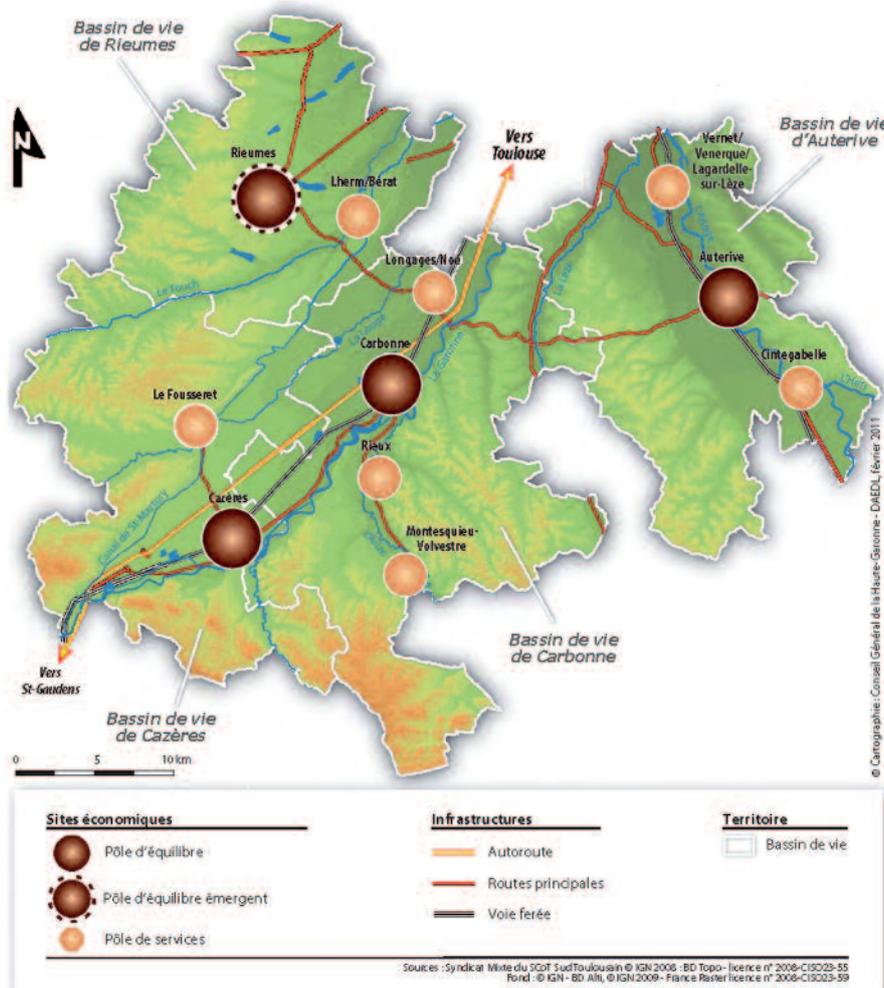
(\* SCOT : Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques.

Source carte :  
PADD -  
révision générale du PLU  
de Carbonne

# à l'horizon 2030

Près de 8 000 habitants sont prévus en 2 030 à Carbonne, pôle d'équilibre du SCOT \*. Le PLU doit préparer cet avenir.

## Modèle de développement du SCOT Sud Toulousain



(\*) Objectifs posés par le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) à respecter par la commune.



Commission PLU présidée par Denis Turrel 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme et de la communication.

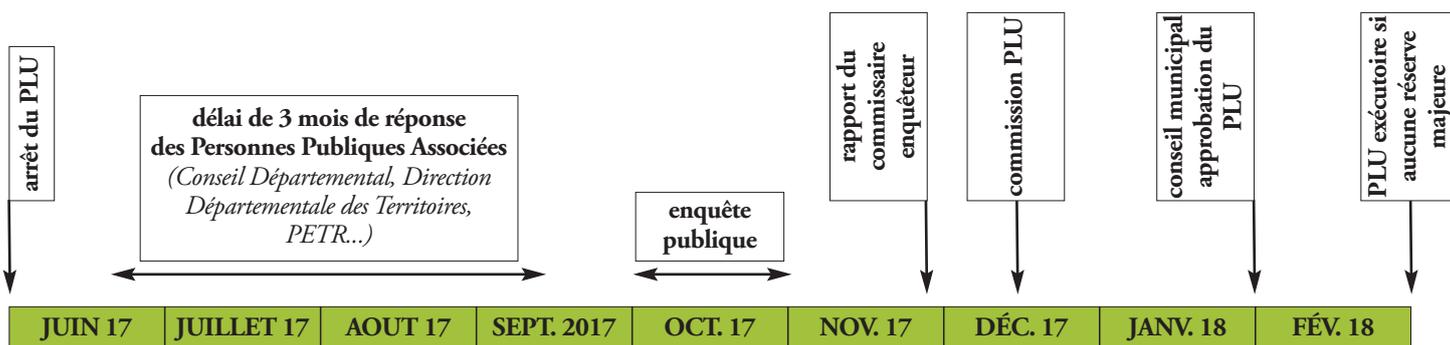
Un inventaire des éléments du patrimoine architectural et paysager est en cours par la commune.

Cela concerne les bâtiments privés ou publics, les paysages, les puits, les statues et monuments, les arbres ou alignements d'arbres, tout cela sans critère de date.

Après aval du Conseil municipal du 18 octobre 2016, la commission PLU a engagé la réflexion sur le zonage et l'élaboration du règlement conformément à la législation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- simplification du règlement (3 grandes thématiques),
- plus de souplesse,
- règles générales et règles alternatives,
- une meilleure gestion de la densité (possibilité d'intégrer des règles de densité minimale sur certains secteurs),
- meilleure préservation de l'environnement. ■

## Calendrier prévisionnel pour finaliser la révision du PLU



## La parentalité

Lors de l'Observatoire Social 2015, regroupant la majorité des acteurs concernés par notre territoire, les partenaires avaient fait le constat uniforme de soucis de plus en plus récurrents avec les familles et les enfants (problèmes de respect, de violence, de séparation...).



Présidée par Mireille Grandet adjointe au maire en charge de la solidarité et de l'action sociale en présence de M. le Maire Bernard Bros l'assemblée plénière de l'observatoire social a lieu une fois par an, c'était le 8.12.2016.

L'objectif de l'Observatoire Social étant d'essayer de remédier aux problèmes constatés sur le terrain, il a donc été décidé, en 2015, de créer deux comités de pilotage, dont un traitant de la parentalité.

A ce titre, ce comité de pilotage s'est réuni 3 fois cette année afin d'évaluer la problématique et déterminer quelles actions pouvaient être mises en place par la municipalité.

Pour ce faire, la CAF avait réalisé un diagnostic de territoire à l'échelle départementale. Il était alors pertinent de réaliser également ce diagnostic, en réduisant le territoire et se centrant essentiellement sur Carbonne.

Pour cela, deux question-

**naires ont été réalisés et diffusés : un questionnaire destiné aux parents et un autre aux partenaires.**

Au vu des retours de ces deux enquêtes, il en ressort que **les familles souhaitent principalement « des temps privilégiés avec leurs enfants » ainsi que des réponses à leurs questions via des professionnels sur des sujets d'actualité comme la scolarité, les conduites à risques, la santé et les nouvelles technologies.** Les familles aimeraient également qu'un lieu unique d'accueil et d'écoute soit identifié à Carbonne.

Quant aux professionnels, la mise en réseau ainsi que l'échange de pratiques ressortent très nettement en termes de besoin.

La Maison de la Culture et des Jeunes (MJC) de Carbonne, travaillant étroitement avec la municipalité, a mis en place depuis la rentrée 2015-2016 des activités parents/enfants une fois par mois sur chaque groupe scolaire. Ces dernières se voient fréquentées par la moitié des personnes ayant répondu à notre questionnaire. Il s'agit donc de pérenniser ces temps privilégiés.

De même, dans le cadre du Réseau d'Écoute et d'Aide à la Parentalité (RÉAP), la MJC a pour projet de mettre en place, cette année, 1 ou 2 conférences thématiques. Ces conférences pourront donc avoir lieu en tenant compte des interrogations majeures des parents émanant du questionnaire. ■

### Télé-déclaration des impôts 2017

La période des déclarations d'impôts n'est pas encore de saison, mais il va falloir se préparer.

L'année prochaine, seules les déclarations en dessous de 28 000€ pourront se réaliser sur papier. Toutes les autres devront être télé-déclarées, autrement dit, transmises numériquement via le site des impôts.

Cependant, aucun poste informatique ne sera mis à disposition à la trésorerie de Carbonne. Un ordinateur sera accessible, au centre des impôts de Muret où des agents pourront vous conseiller et vous aider si besoin.

Afin d'aider au mieux les Carbonnais qui souhaitent appréhender l'outil informatique et ainsi déclarer leurs impôts seuls, un partenariat entre la mairie, représentée par Mireille Grandet, adjointe en charge de la solidarité et de l'action sociale, et le Club Informatique de Carbonne, représenté par sa Présidente M<sup>me</sup> César, sera mis en place pendant la période de déclaration. Ainsi, des permanences – dont nous vous indiquerons les dates ultérieurement – permettront de proposer une aide à l'utilisation de l'outil informatique. **Attention, nous rappelons qu'il ne s'agit en rien d'une substitution au rôle de conseil du centre des impôts et de la trésorerie au niveau du contenu de la déclaration.** ■



Déc. 2016, réunion de préparation des permanences proposées par le club informatique avec M. Corato, M<sup>me</sup> César, Mireille Grandet adjointe au Maire, Marie-Claire Campoy et Karine Martinerie agents municipaux.

# Mutuelle ou complémentaire santé communale

Comme annoncé dans notre édition du mois de juillet (Info 107 n°60), la municipalité s'est interrogée sur la mise en place d'une mutuelle, ou complémentaire santé, communale.

Tous les Carbonnais avaient été invités à renseigner un questionnaire joint au bulletin municipal pour recenser les besoins de chacun en termes de prestations ainsi que le nombre de personnes intéressées par ce projet.

L'enquête étant close aujourd'hui, nous pouvons donc vous faire part des retours, qui sont les suivants :

- 94 questionnaires ont été retournés à la mairie (comparativement aux autres communes, nous obtenons

un pourcentage de retour très honorable), représentant au total 172 personnes dont 51% sont des retraités vivant seuls,

- 96 % des personnes ayant répondu seraient intéressées en cas de négociation d'un contrat par la commune,

- Les soins médicaux courants, les soins optiques, l'hospitalisation, les soins dentaires et le tiers payant sont les garanties prioritaires qui en ressortent.

Au vu de ces résultats, le conseil consultatif des aînés

présidé par Mireille Grandet, qui avait fait émerger ce projet, s'est donc réuni dernièrement afin de travailler à présent sur le cahier des charges.

Ce document permet, en effet, de notifier quelles sont nos attentes vis à vis du partenaire retenu sur le plan des modalités et des prestations.

Une fois celui-ci rédigé, la commune pourra alors lancer son appel à partenariat afin de retenir un organisme répondant au cahier des charges.

La suite au prochain numéro ! ■

## Le handicap parlons-en !

La commission extra-municipale du handicap s'est réunie le 24 novembre dernier.

A cette occasion, plusieurs parents d'enfants atteints de handicap ont exprimé leur souhait de pouvoir mettre en place un temps d'échange entre parents connaissant les mêmes difficultés.

En effet, il en ressort selon leurs expériences, qu'ils apprennent plus en discutant avec d'autres familles vivant le même quotidien qu'eux, que par tout autre moyen.

**Si vous aussi, vous souhaitez partager et échanger sur le sujet, n'hésitez pas à vous faire connaître en contactant la mairie**

**au 05.61.87.80.03**

**ou par courriel**

**contact@ville-carbonne.fr**

**afin d'être convié**

**à la prochaine réunion. ■**

# L'accès aux droits

Un support pour faciliter les démarches des personnes en situation de séparation et/ou isolées dans leurs démarches d'accès aux droits.

Au même titre que le comité de pilotage traitant de la parentalité, un comité de pilotage relatif à l'accès aux droits a été créé, faisant également suite à l'Observatoire social 2015.

En effet, les partenaires sociaux présents avaient identifié un réel besoin d'aiguiller au mieux les personnes en situation de séparation sur les différentes démarches possibles sur le territoire.

C'est pourquoi les membres du comité de pilotage ont travaillé sur un fascicule per-



Comité de pilotage sur l'accès aux droits présidé par Mireille Grandet adjointe, au maire en charge de la solidarité et de l'action sociale.

mettant de recueillir de façon la plus simple possible les informations estimées nécessaires dans ces situations particulièrement difficiles.

Ce dépliant présente les thématiques suivantes : aides so-

ciales, hébergement-logement, juridique, parentalité, santé, écoute-entraide et emploi, avec, pour chaque thème, les différents organismes compétents et toutes les informations utiles pour les contacter (coor-



données, adresse, permanences).

Retrouvez ce document à la mairie et chez tous les acteurs sociaux du territoire, il est également téléchargeable sur [www.ville-carbonne](http://www.ville-carbonne) dans les rubriques « social, solidarité et santé » et « publications ». ■

## Bientôt une borne de recharge pour véhicules électriques

100 bornes de recharge sont prévues d'ici 2018 sur la Haute-Garonne. Deux bornes sont déjà en place (hors Toulouse), une sur la commune de Frouzins et l'autre à Saint-Gaudens. Carbonne en sera dotée courant 2017.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne en partenariat avec la municipalité prépare l'implantation d'une borne de recharge électrique à Carbonne. Elle sera située derrière le monument aux morts sur le parking. Cet emplacement a été retenu par la mu-

Roulez électrique en Haute-Garonne



nicipalité car il permettra aux utilisateurs, pendant la recharge de leur véhicule, d'accéder facilement aux commerces et différents services du centre-ville. ■

## Balade des Abri(s) : une signalétique adaptée

Les services techniques ont mis en place 9 panneaux présentant le tracé de la balade des Abri(s), détaillant le nombre d'Abri(s) et donnant le descriptif technique de chacun d'eux. Belle balade à tous !



## Remise des prix du concours local des maisons fleuries 2016



9.12.2016, remise des prix aux participants de la 8<sup>e</sup> édition du concours local des maisons fleuries 2016 initié par la commission cadre de vie et environnement présidée par Josiane Libérati, adjointe au maire.

### Catégorie : Balcon, Terrasse et Mur

- 1<sup>er</sup> prix : Michèle Baudeigne
- 2<sup>e</sup> prix : Viviane Icart
- 3<sup>e</sup> prix exaequo : Antoinette Ribet et Josette Courneil

### Catégorie : Maison avec jardin

- 1<sup>er</sup> prix : Jean-Louis Lafargue
- 2<sup>e</sup> prix : Nicole Savourel et Gontran Masset.
- 3<sup>e</sup> prix : Bernadette Simioni

### Catégorie : Potager (4 inscrits)

- 1<sup>er</sup> prix : Robert Fabre
- 2<sup>e</sup> prix : Marc Dadalt
- 3<sup>e</sup> prix : M. Palanques

## En 2017, place à la musique !

La ville de Carbone fait la part belle à la musique au cours de ce 1<sup>er</sup> semestre en vous offrant des rendez-vous musicaux destinés à satisfaire les petits comme les grands.

**AERIS - « Brassens, Mozart, Western and Co... »**



Quintette de cuivre Aérés.

Formé de cinq musiciens professionnels, le quintette de cuivres Aérés allie intelligence musicale, maîtrise de la scène, et virtuosité. Tous les musiciens sont premiers prix de conservatoire. Leur idéal est de faire connaître au public un large éventail de genres musicaux. Leur répertoire d'une grande richesse met en évidence les qualités musicales de chaque instru-

ment. Il vous propose un large tour d'horizon des différentes formes musicales abordées à ce jour. L'ensemble vous invite à un voyage musical retraçant avec pédagogie et humour les parcours et l'évolution de la famille des cuivres.

**Samedi 4 février à 21h – Salle de spectacle du Bois de Castres**  
**Gratuit – Sur réservation auprès du service culturel 05.61.87.59.81.**

**PIERRE et VINCENT - « Récréation poétique »**  
**Jeune public 4/8 ans**

Ce nouveau spectacle de Pierre et Vincent est un concentré de bonne humeur, de fraîcheur et d'humour, le tout toujours servi avec une infinie tendresse et une complicité contagieuses, séduisant aussi bien les enfants que leurs parents. Un spectacle dynamique et revigorant, où la poésie est à l'honneur et s'apprend sur le bout du cœur en un tour de chant.



**Samedi 22 avril à 18h – Médiathèque municipale (48 rue L.Cassagne)**  
**Gratuit – Nombre limité de places.**  
**Réservation vivement conseillée, à compter du 8 avril, auprès du service culturel (05.61.87.59.81). Durée : 40 mn.**

**Eric FRAJ et la Cie Guillaume LOPEZ – « RdV »**



De g. à d. Guillaume Lopez, Morgan Astruc, Cyrille Brotto, Eric Fraj.

Rdv est la nouvelle création d'Eric Fraj accompagné par la Cie Guillaume Lopez. De sa plume ciselée et poétique, Eric Fraj nous livre les rencontres qui ont parsemé sa vie. De sa voix puissante et chargée d'émotion, il invite le public à partager son parcours, son ouverture au monde, les langues de son histoire, les chemins de son existence.

La musique composée par l'ensemble des musiciens est un savant mélange de musiques du monde, de jazz, de musiques actuelles, elle est une passerelle entre les cultures, les époques et les individus.

**Samedi 20 mai à 21h – salle de spectacles du Bois de Castres**  
**Gratuit – Sur réservation auprès du service culturel 05.61.87.59.81 – Durée : 1h20**

### PRONOMADE(s), un nouveau projet partagé

Depuis 2011, la ville de Carbone et le Centre National Pronomade(s) en Haute-Garonne se sont engagés ensemble autour de projets d'arts plastiques éphémères ou pérennes dans l'espace public, menés en partenariat avec le collègue André-Abbal et avec le soutien du CAUE 31. C'est ainsi que Contre Nature et la Balade des Abri(s) ont vu le jour.

Une troisième action est en cours de réalisation, autour de la toute dernière création du PHUN « Palissades », collection d'installations plastiques habitées, sortes de petites ca-

banes de bois, de boîtes de curiosités, dissimulant pour mieux les dévoiler, des univers poétiques interrogeant avec humour le devenir urbain.

Phéaille, directeur artistique du Phun, travaille depuis la rentrée scolaire 2016 avec un groupe d'élèves de 3<sup>e</sup> Segpa du collège, en lien avec l'équipe pédagogique et le CAUE 31, à la réflexion, la conception et la réalisation concrète de l'une de ces Palissades. **En juin prochain, vous découvrirez la collection complète, invitée par Pronomade(s), installée dans le paysage urbain carbonnais.**

## Danse à l'école se poursuit

Suite au succès du dispositif « Danse à l'école » l'année dernière, la municipalité a décidé de reconduire ce projet en signant une nouvelle convention pour 2016-2018.

Cette année, les classes de grandes sections de l'école maternelle Henri-Chanfreau, ainsi que les CE2 de l'école Guy-Hellé, découvriront à leur tour la démarche de création artistique autour de la danse en échangeant avec la Compagnie Samuel Mathieu. Elles assisteront également à un spectacle vivant et présenteront le 2 juin 2017 leur création à la salle des fêtes du



Spectacle juin 2016.



centre socio-culturel du Bois de Castres.

La municipalité de Carbone contribue à ce projet en s'inscrivant dans un partenariat avec l'Education Nationale, en finançant une

partie des interventions et en mettant à disposition des écoles les locaux municipaux. Nous souhaitons à ces enfants de s'épanouir pleinement dans ce projet qui promet, à nouveau, d'être riche en émotion. ■

### Nouvel agent

Marie-Claire Campoy, nouvelle responsable des services « Education, Enfance, Jeunesse » et « Solidarité - Action sociale », a pris ses fonctions à la mairie de Carbone le 18 janvier 2016.

Elle est en charge des différents dossiers concernant les écoles et travaille plus particulièrement sur la nouvelle carte scolaire.

Elle intervient également sur les dossiers de solidarité comme le projet de mutuelle ou complémentaire santé communale.

M<sup>me</sup> Campoy était en poste à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan dans la Saône-et-Loire où elle était coordi-



natrice des activités périscolaires sur 38 écoles. ■

### Une nouvelle carte scolaire à la rentrée

En 2014, l'ouverture de l'école Guy-Hellé avait obligé la commune à dessiner une carte scolaire, pour répartir les élèves sur chacun des deux groupes scolaires. Ainsi, selon le lieu de résidence, les enfants dépendaient soit de l'école Guy-Hellé soit de l'école Henri-Chanfreau.

Certaines règles ont changé. En effet, la loi Alur impose une densification urbaine des communes. De ce fait, la municipalité est contrainte de revoir sa carte scolaire pour la rentrée prochaine au vu des effectifs des écoles.

Un travail en concertation avec l'Éducation Nationale et

les différents partenaires est donc en cours afin d'étudier de nouveau les perspectives d'évolution démographique sur Carbone.

Nous proposerons ainsi une carte scolaire qui permettra aux enfants de travailler et déjeuner dans de meilleures conditions, ceci en équilibrant au mieux les effectifs sur les deux écoles. ■

# Lancement du site internet de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

La MJC vous propose ses nouveautés 2017 : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, découvrez le site internet [www.carbonne-mjc.fr](http://www.carbonne-mjc.fr) avec son « Portail Famille ». Les factures sont à présent dématérialisées et payables par prélèvement bancaire.



**D**écouvrez le site nouvellement lancé de la MJC sur [www.carbonne-mjc.fr](http://www.carbonne-mjc.fr). Cette interface est facile à apprivoiser, elle se décline en 7 rubriques : accueil, la MJC, actualités, ressources, adhésion et contact. Ainsi vous avez accès à l'ensemble des activités, les séjours et toutes les actions jeunes proposées par la structure. Et également, la présentation des différentes formes d'accueil selon l'âge de vos enfants :

- Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),
- Centre de Loisirs Associé à

- l'Ecole (CLAE),
- Point Rencontre Jeunes (PRJ),
- Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC),
- Point d'Information Jeunesse (PIJ),
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Les actualités de l'association en temps réel sont accessibles.

## Portail famille

Cet outil en ligne vous permet de consulter et de modifier les informations concernant votre famille, de suivre vos fac-

tures, vos règlements et de télécharger les documents nécessaires à vos enfants. Vous pouvez aussi transmettre des documents pour compléter votre dossier (copie des vaccins, attestation d'assurance...).

Pour se connecter au portail famille deux formules :

- un lien direct sur <https://mjc-carbonne.portail-defi.net>
- ou sur le site de la MJC [www.carbonne-mjc.fr](http://www.carbonne-mjc.fr) en cliquant sur le lien du portail famille. ■

## Paiement dématérialisé

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier les factures vous sont adressées par mail ou consultables sur le portail famille pour éviter qu'elles se perdent dans les cartables.

**Vous pouvez régler par prélèvement automatique sécurisé entre le 15 et le 20 de chaque mois.** Pour cela, vous avez rempli le mandat de prélèvement accompagné de votre RIB (Relevé d'Identité Bancaire) sinon vous devez en faire la demande par mail à [facturation.mjccarbonne@outlook.fr](mailto:facturation.mjccarbonne@outlook.fr) ou contacter la MJC au 05 61 87 43 58.

## Etat des lieux des besoins associatifs

Lors de l'assemblée plénière du conseil des associations du 5 novembre 2016, la question des besoins associatifs a été soulevée. Afin de répondre au mieux aux attentes des associations, un audit est en cours.

Un questionnaire a été adressé à chaque responsable associatif pour connaître leurs besoins (locaux, matériel...). Les réponses retournées mi-décembre sont en cours d'analyse par les représentants du conseil des associations.

Ce bilan permettra d'optimiser l'aide à apporter aux associations et d'entrevoir les



5.11.2016 assemblée plénière du conseil des associations. A la tribune, Bastien Hô conseiller municipal, Ali Benarfa, adjoint au maire en charge de la culture et de la vie associative et Frédéric Teillet, agent municipal de l'espace associatif.

mutualisations de moyens et de matériels possibles.

Nous ne manquerons pas de vous en faire le bilan. ■

### Marche populaire

Dimanche 25 juin 2017, nous vous donnons rendez-vous pour la première édition de la « Marche populaire » de Carbone au centre socio-culturel du Bois de Castres.

Plusieurs boucles seront proposées aux marcheurs, le départ se fera en matinée (heure à déterminer). Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date pour nous rejoindre.

Cette initiative est portée par le conseil des associations et la Gymnastique Volontaire. Un appel est lancé aux associations désireuses de rejoindre le comité d'organisation.

Renseignements auprès de l'espace associatif : 06 88 74 01 31.

## Bravo aux jeunes pêcheurs !

L'AAPPMA de Carbone, propose des Ateliers Pêche Nature (APN) aux jeunes pour leur permettre de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature et des autres usagers du milieu aquatique.

La qualité de la formation dispensée auprès des plus jeunes pêcheurs de l'AAPPMA de Carbone, a été récompensée en 2016 puisque l'atelier pêche nature de Carbone a remporté le «Challenge Départemental des Ateliers Pêche de la Haute-Garonne ». 109 pêcheurs en herbe issus de 9 AAPPMA du département



Juin 2016, 1<sup>ère</sup> place du challenge départemental des Ateliers Pêche 2016 pour les jeunes de l'AAPPMA de Carbone. En médaillon, le trophée dans les mains du président Bernard Inard.

étaient inscrits. 65 prises au total ont été réalisées dont 27 prises à l'actif des jeunes Carbonnais. Avec ce score ils ont remporté la première place.

Une belle récompense pour Michel Mignot, responsable de l'atelier et pour Bernard Inard président de l'association. Bravo à tous !

Renseignements : Bernard Inard 06 72 33 03 32 ou Michel Mignot 06 71 26 63 69. Vous pouvez suivre l'actualité de l'AAPPMA de Carbone sur [www.aappma-de-carbone.fr](http://www.aappma-de-carbone.fr). ■

## Inauguration de la salle « Suzanne-Sénat »

Le 26 novembre dernier a eu lieu à l'école de musique de Carbonne l'inauguration de la salle Suzanne-Sénat.



Aux côtés de Jean-Pierre Sénat l'époux de Suzanne, M. le maire Bernard Bros, Ali Benarfa maire adjoint à la culture, aux sports et aux loisirs, les conseillers municipaux et Eric Fraj président de l'école de musique.

**A** l'initiative de la municipalité, une salle de l'école de musique de Carbonne a été baptisée « salle Suzanne-Sénat » en hommage à cette dernière. Elle a été parmi les membres fondateurs de l'école de musique en 1980 et en fut la présidente jusqu'en 1989. M. le Maire lui a rendu hommage pour les 30 années passées au service de ses concitoyens et a souligné son implication pour la ville. Elle a été conseillère municipale et adjointe au maire de 1977 à 2008. ■



Une partie de l'assistance (famille, amis et Carbonnais).



L'inauguration s'est achevée en musique avec l'ensemble instrumental du Volvestre dirigé par Marie-Claire Schwalm.

## Ciné Carbonne fait le plein de festivals

Février 2017

**Festival « Des Images aux Mots »**

Judi 16 février - 21 h :  
L'ornithologie.

**Dimanche 19 février**

16 h : Les vies de Thérèse.  
Projection inédite (pas de sortie prévue).  
17 h 30 : La reine garçon.

Mars 2017

**Festival « Cinelatio »**

mercredi 8 mars - 21 h :  
La nueva Medelline film documentaire en avant-première.

**Samedi 11 mars - à partir de**

**18 h :**  
Neruda et Citoyen d'honneur

**Festival « Carbonne fait son Cinéma »**

Du 17 au 26 mars

Le Festival fête ses dix ans avec pour thème « Histoires de familles ». Il y aura des films en avant-première, des invités, un jury de jeunes, des films en compétition, des moments conviviaux et des tarifs attractifs. ■



Plus d'infos  
sur [www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr).  
Contact :  
[cinecarbonne@gmail.com](mailto:cinecarbonne@gmail.com)  
ou sur place au centre  
socio-culturel du Bois de  
Castres au moment des  
séances

## CARBONNE INFO SERVICES

### MAIRIE

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.  
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.  
[www.ville-carbonne.fr](http://www.ville-carbonne.fr)  
Courriel : [contact@ville-carbonne.fr](mailto:contact@ville-carbonne.fr)  
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

#### Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

#### Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.  
Tél. : 05 61 87 94 26.

Courriel : [centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr](mailto:centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr)

Astreinte technique : 06 23 71 47 57.

#### Espace Associatif Municipal

Tél. : 06 88 74 01 31.

Courriel : [espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr](mailto:espace.associatif.municipal@ville-carbonne.fr)

#### Médiathèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.

Courriel : [service.culturel@ville-carbonne.fr](mailto:service.culturel@ville-carbonne.fr).

Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.

Courriel : [police.municipale@ville-carbonne.fr](mailto:police.municipale@ville-carbonne.fr)

#### Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

#### AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.

Site : [www.afidel.org](http://www.afidel.org). Courriel : [contact@afidel.fr](mailto:contact@afidel.fr)

#### Agence d'Ingénierie Sociale 3i Insertion professionnelle

Permanence à la Mairie les mardi et jeudi sur RDV au 05 61 62 34 79.

#### Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Permanence à la MSA (44, rue Lucien Cassagne) mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 sans RDV et de 13 h 30 à 16 h 30 sur RDV au 05 61 10 40 40.

#### Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

N° d'appel : 39 60 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

#### CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi uniquement les après-midis.

#### Centre Médico Psychologique (C.M.P.)

Hôpital de jour adultes : 40, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 43 45 27.

#### Centre Médico Psychologique Infanto-juvénile (C.M.P.I)

13, chemin des Nauzes. Tél. : 05 61 90 90 60.

#### Centre médico-social (Maison des Solidarités)

rue des Rosiers

Mission locale tous les jeudis sur rendez-vous au 05 61 51 54 31.

Assistants sociaux lundi après-midi et jeudi matin sur RDV au 05 61 87 53 64.

#### Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

#### Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h. (halle aux jardiniers).

#### Communauté de communes du Volvestre

Accueil : 34, av. de Toulouse. Tél. : 05 61 90 80 70.  
[www.cc-volvestre.fr](http://www.cc-volvestre.fr)

Crèche « Mousseline et Caramel » : 35, avenue Prosjean.  
Tél. : 09 63 56 67 34 / 06 10 84 74 08.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81 (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Office de Tourisme : 32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03. Courriel : [accueil@tourismecarbonne.com](mailto:accueil@tourismecarbonne.com)

Site : <http://www.tourisme-volvestre.fr>

#### Conciliateur

Mairie de Carbonne 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi après-midi du mois sur RDV. Tél. 05 61 87 80 03.

#### Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

#### Conseillers Départementaux

Maryse Vezat-Baronia et Sébastien Vincini reçoivent sur rendez-vous le 1<sup>er</sup> jeudi matin du mois. Tél. : 05 34 33 14 04.

#### Écoles

École maternelle Henri-Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire Henri-Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Groupe scolaire Guy-Hellé : 05 61 87 32 59.

Collège André-Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste Rue Gambetta. Tél. : 36 31.

#### Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Sur rendez-vous au 05 61 97 21 64. Site : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

#### Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

#### Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.

Courriel : [carbonne.mjc@wanadoo.fr](mailto:carbonne.mjc@wanadoo.fr) Site : [www.carbonne-mjc.fr](http://www.carbonne-mjc.fr)

Permanence pour l'aide à la recherche d'emploi le mardi de 9 h à 12 h.

#### Musée André Abbal

Rue du Sculpteur Abbal. Tél. : 05 61 90 14 46

<http://museeabbal.free.fr/frame.htm>

#### Mutualité Sociale Agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 10 40 40. Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

#### OPH 31

Permanence sans rendez-vous (68, rue de l'Église) : mardi 13 h 30-17 h 30 et mercredi 9 h-12 h 30. Tél. 05 61 98 70 94.

#### Permanence juridique (avocats)

Permanence à la mairie sur RDV le 1<sup>er</sup> lundi après-midi de chaque mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

#### PETR du Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16. [www.payssudtoulousain.fr](http://www.payssudtoulousain.fr)

Service ADS et transition énergétique 31, ch. S<sup>t</sup>-Laurent. Tél. 05 61 97 30 34.

Espace Info Énergie 31, ch. S<sup>t</sup>-Laurent. Tél. : 05 61 97 34 20.

#### Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : [regie.carbonne@wanadoo.fr](mailto:regie.carbonne@wanadoo.fr)

SNCF Tél. : 05 61 87 82 47.

#### Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.

Ouverture les lundis, mardis et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h. Fermeture les mercredis et vendredis.

#### URGENCES

SAMU 15.

Pompiers 18.

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17.

Médecins : 05 61 87 86 23

ou 05 61 87 86 33.

Urgence médicale nuit

et week-end : 39 66.

#### ASTREINTES TECHNIQUES

ERDF 0810 131 133

Service de l'assainissement : 05 62 00 72 80